



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 24

Représentés : 8

Absents : 12

Étaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, Mme Sabrina MOUCHETTE, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents excusés : M. Bernard ALBAN (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Mylène CHAMBAUD, M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme GUTIERREZ), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Lucien MOLINES, Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Marianne MORSLI (pouvoir à M. Dominique VIOT), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme DUDU), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Corinne DUDU

N°2021/12/14/01 – RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (2017-2021)

PREND ACTE de la présentation du rapport,

ADOpte le Rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017-2021,

PRÉCISE que le rapport sera adressé à toutes les communes membres par voie dématérialisée.

N°2021/12/14/02 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA VÉLOROUTE V50 VOIE BLEUE 2022-2024

APPROUVE le projet de convention de partenariat pour la gouvernance de la véloroute V50 sur la période 2022-2024.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre Destination 70, le Conseil départemental de Haute-Saône et la CCVSC pour maintenir celle-ci dans le comité d'itinéraire V50.

PRÉCISE que la contribution financière annuelle reste inchangée et est donc maintenue à 1 000 € par an.

N°2021/12/14/03 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE AVEC LA MAIRIE DE THOISSEY POUR LES ACTIVITES DES RELAIS PETITE ENFANCE

APPROUVE la signature avec la mairie de Thoissey d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle communale située dans le centre social « L'Embarcadère » du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 pour les activités du Relais Petite Enfance Saône-Relais de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2021/12/14/04 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU LOT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE « RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL ET DU CENTRE SPORTIF A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE »

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 au lot n°2 avec l'entreprise pour les montants précisés ci-après :

LOT	DÉSIGNATION	Attributaire	Montant initial H.T	Montant total avenant 1 H.T	Nouveau Montant H.T
2	COUVERTURE / ETANCHEITE	SARL PASCAL LORON 20 rue du Plateau de Challes ZI Actival 01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	136 647, 94 €	-5 820, 20 €	130 827, 74 €

Le montant global du marché de travaux passe ainsi de 673 742, 15 € HT soit 808 490, 58 € TTC (Montants des offres de base + Prestation supplémentaire éventuelle au lot n°3 + avenant n°1 aux lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 + avenant n°2 au lot n°4) à 667 921, 95 € HT soit 801 506, 34 € TTC (Avenant n°1 au lot n°2), soit une baisse de 1, 25 % du montant du marché initial qui était de 676 407, 50 € H.T soit 811 689 € TTC.

N°2021/12/14/05 – ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE (TPE) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DRIVE FERMIER « LA POULE QUI CHANTE »

DECIDE, dans le cadre du dispositif des aides en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et du nouveau règlement adopté le 27 avril 2021, d'attribuer une subvention d'un montant de **7 500,00 €** à la **SAS LA POULE QUI CHANTE**, imputée au compte 20421.

PRECISE que la subvention attribuée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées si le montant des factures acquittées est inférieur au montant des devis composant le dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec le bénéficiaire et tous documents se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter les dépenses, sous réserve de la communication par les bénéficiaires :

- d'un état récapitulatif des dépenses attestant de la conformité des dépenses effectuées, accompagné des factures acquittées ou sur production d'une attestation établie par l'expert-comptable ou le commissaire au compte de l'entreprise certifiant le montant et la nature des investissements réalisés,
- des éléments justifiant du respect de l'obligation de publicité détaillée à l'article 4 de convention et des éventuels éléments justifiant du respect des autorisations d'urbanisme.

N°2021/12/14/06 – APPROBATION DU PROJET MODIFICATIF D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC ACTIVAL A SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

APPROUVE le projet d'aménagement modificatif de l'extension du Parc Actival située lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises, composé de 2 lots maximum.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager modificatif de l'extension du Parc Actival d'une superficie d'environ 7 744 m², ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager modificatif auprès du service urbanisme de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne.

N°2021/12/14/07 – APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 A MONTMERLE SUR SAONE

APPROUVE le projet d'aménagement de l'extension du parc d'activité Visionis 5 situé lieu-dit Le Peleux à Montmerle sur Saône, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager de l'extension du parc d'activité Visionis 5 ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager auprès du service urbanisme de la commune de Montmerle sur Saône.

N°2021/12/14/08 –AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE DEFRIchement DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 A MONTMERLE SUR SAONE

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles cadastrées section AB n°186p, AB n°196p, AB n°503p, AB n° 966p, de l'extension du parc d'activité Visionis 5 ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier au nom de la Communauté de Communes Val de Saône Centre auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain à Bourg en Bresse.

N°2021/12/14/09 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'EPTB SAONE ET DOUBS

APPROUVE le projet de nouveaux statuts de l'EPTB Saône et Doubs,

RAPPELLE que les délégués de la communauté de communes élus pour la représenter au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs sont M. Jean-Michel LUX en tant que titulaire et M. Philippe PROST en tant que suppléant,

PRECISE que le représentant titulaire porte 2 voix.

DIT que la contribution annuelle sera imputée à l'article 65548 du budget principal et que les crédits seront inscrits au budget 2022.

PRECISE que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

N°2021/12/14/10 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) POUR LA REALISATION DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes initié par le SIEA pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des audits énergétiques, à intervenir entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le SIEA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

N°2021/12/14/11 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2021/84 – Validation du devis de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes - Service départemental de l'Ain pour l'assistance à maîtrise foncière du projet d'aménagement du parc d'activité Visionis 7 à Montceaux

Vu le projet d'aménagement du parc d'activité Visionis 7 à Montceaux d'une superficie d'environ 13 ha,

Vu la nécessité de réaliser la phase de diagnostic foncier,

Vu le devis remis par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER Auvergne-Rhône-Alpes), Service départemental de l'Ain,

Vu les crédits inscrits à l'article 2111 Opération 3R38 Réserves foncières du Budget Principal Economie-Voirie 2021,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, Service départemental de l'Ain - Maison de l'Agriculture 4, avenue du Champ de Foire - BP84 - 01003 Bourg-en-Bresse, qui comprend les missions suivantes : visite de terrain, rencontres avec les propriétaires et les exploitants agricoles, mise en forme des livrables, évaluation des sensibilités foncières et aide à la définition de la stratégie foncière.

Article 2 :

Le montant du devis correspondant aux missions s'élève à **6 675 € HT** soit **8 010,00 € TTC**.

N°2021/85– Convention de stage de formation avec le Collège de Bois Franc

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège de Bois Franc – 525 route du Beaujolais – 69830 ST GEORGES DE RENEINS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en 3^{ème} avec le Collège de Bois Franc – 525 route du Beaujolais – 69830 ST GEORGES DE RENEINS au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 24 janvier au 28 janvier 2022.

N°2021/86 Mission complémentaire pour la réalisation d'inspections et contrôle des réseaux sur le territoire de la Communauté de Communes / ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu la consultation de 3 entreprises par procédure restreinte sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Vu le PV de classement des offres, après validation en date du 29 novembre 2021 par M. VARVIER, Vice-Président en charge de l'assainissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un accord-cadre à bons de commande, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **SARP Centre-Est** – 105 Avenue du 8 mai 1945 – BP 40048 – 69142 RILLIEUX LA PAPE, pour la réalisation d'inspections et contrôles des réseaux sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'1 an, pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'1 an et par tacite reconduction (durée maximale de 4 ans soit jusqu'en décembre 2025).

Le montant total de l'ensemble des bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur à 40 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **39 999 € HT**.

A titre indicatif, le montant estimatif de simulation, remis dans l'offre s'élève à 21 987,50 € HT (addition de 3 DQE de simulation).

Chaque bon de commande sera émis au fur et à mesure des besoins.

N°2021/87 Mission complémentaire pour la réalisation de prélèvements et analyses amiante/HAP dans les chaussées et canalisations enterrées sur le territoire de la Communauté de Communes /ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu la consultation de 3 entreprises par procédure restreinte sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Vu le PV de classement des offres, après validation en date du 29 novembre 2021 par M. VARVIER, Vice-Président en charge de l'assainissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un accord-cadre à bons de commande, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **SERAL TP** – 42 Chemin de Revaion – 69800 ST PRIEST, pour la réalisation de prélèvements et analyses amiante/HAP dans les chaussées et canalisations enterrées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'1 an, pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'1 an et par tacite reconduction (durée maximale de 4 ans soit jusqu'en décembre 2025).

Le montant total de l'ensemble des bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur à 40 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **39 999 € HT**.

A titre indicatif, le montant estimatif de simulation, remis dans l'offre s'élève à 3 445 € HT (addition de 3 DQE de simulation).

Chaque bon de commande sera émis au fur et à mesure des besoins.

N°2021/88 –Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du Contrat de Performance Energétique (CPE) des installations de génie climatique des bâtiments communautaires

Vu l'offre technique et financière remis par le bureau d'étude BET HUGUET.

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider l'offre technique et financière du bureau d'étude BET HUGUET - 60 Rue André Ampère - 69970 CHAPONNAY relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique, administratif et financier du Contrat de Performance Energétique des installations de génie climatique des bâtiments communautaires, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Article 2 :

Cette prestation s'élève à 4 200€ HT soit 5 040€ TTC annuel pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, avec une révision de prix annuelle au mois de janvier en fonction de l'indice « SYN » des prestations intellectuelles.

A son échéance, cette prestation pourra être reconduite tacitement pour une nouvelle période de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard trois mois avant son échéance.

N°2021/89 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Bel Air de Thoissey

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel au sein de la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, 01140.

Vu la proposition de convention du Collège Bel Air sis 583 rue Albert Camus BP20 à Thoissey, 01140.

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Bel Air pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème} au sein de la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, 01140.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 17 janvier 2022 au 21 janvier 2022 et n'est soumise à aucune gratification.

Fait à Monceaux, le 14 décembre 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

au :